

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 39/2023 du 24 octobre 2023**

**OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR LA MODIFICATION DE 3 ARMOIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR INTEGRATION D'HORLOGE CONNECTEE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023-09.08-08 du 08 septembre 2023 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu les devis de Morbihan Energies en date du 4 octobre 2023,

Vu l'avis spontané du Conseil Municipal du 6 octobre 2023 émettant son accord de principe sur ce projet,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est passé un marché de prestations de services avec Morbihan Energies à VANNES pour la modification des armoires d'éclairage public N° A003, A006 et A008 pour permettre l'intégration d'une horloge connectée. La contribution financière de la Commune s'élève à 3 647 euros HT.

**Article 2** : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne : 24 octobre 2023

Fait à Mohon le 24 octobre 2023  
Le Maire,

Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance